

INTERNATIONALER VERBAND
ZUMSCHUTZ VON
PFLANZENZÜCHTUNGEN

GENÈVE, SUISSE



UNION INTERNATIONALE
POUR LA PROTECTION
DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE, SUISSE

INTERNATIONAL UNION
FOR THE PROTECTION OF
NEW VARIETIES OF PLANTS

GENEVA, SWITZERLAND

Communiqué de presse de l'UPOV n°42

Genève, le 7 avril 2000

LE CONSEIL DE L'UPOV NOMME UN NOUVEAU SECRETAIRES GÉNÉRAL ADJOINT

Le Conseil de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) a nommé le 7 avril 2000 M. Rolf Jördens, ressortissant de l'Allemagne, au poste de secrétaire général adjoint. M. Jördens succède à M. Barry Greengrass, ressortissant du Royaume-Uni, qui prendra sa retraite cette année après 12 ans passés au service de l'UPOV. Le secrétaire général de l'UPOV est M. Kamil Idris, qui est également directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

M. Jördens, germanophone, qui parle couramment l'anglais et le français, prendra ses fonctions cet été et sera le cinquième secrétaire général adjoint de l'UPOV. Titulaire d'un doctorat en économie agricole de l'Université de Stuttgart -Hohenheim (Allemagne), il a suivi une carrière scientifique et administrative dans le domaine de l'agriculture au sein du gouvernement fédéral. Depuis juillet 1997, M. Jördens est président de l'Office fédéral des variétés végétales (Bundessortenamt), à Hanovre (Allemagne).

L'élection du secrétaire général adjoint a eu lieu au cours de la session de printemps de l'UPOV, tenue du 3 au 7 avril 2000.

Principaux résultats des réunions

Le Comité technique (réuni du 3 au 5 avril 2000) a adopté les principes directeurs d'examen de huit espèces, défini les orientations de travail de ses cinq groupes de travail techniques et poursuivi la révision des principes de base de l'examen des variétés pour tenir compte de la dimension mondiale croissante de l'UPOV.

Le Comité administratif et juridique (réuni le 6 avril 2000) a examiné plusieurs questions juridiques relatives à la protection des variétés végétales, notamment la définition des "notions d'obtenteur et d'arbres et de vigne", les liens entre une variété hybride et ses constituants du point de vue de la nouveauté et le principe de l'"exception en faveur de l'obtenteur", qui permet aux obtenteurs d'utiliser librement des variétés protégées pour la sélection de nouvelles variétés.

À sa dix-septième session extraordinaire (tenue le 7 avril 2000), le Conseil de l'UPOV a rendu un avis positif sur la conformité avec la Convention UPOV de l'Accord de Bangui instituant une Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), de la loi du Honduras et de la loi du Kazakhstan.

L'organisation

L'UPOV est une organisation intergouvernementale qui coopère avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) pour les questions administratives. Ses bureaux sont situés au siège de l'OMPI, à Genève (Suisse).

La Convention internationale pour la protection des obtentions végétales vise à assurer à l'obtenteur d'une variété végétale une reconnaissance et une protection limitée dans le temps au moyen d'un droit de propriété intellectuelle. Les États membres de l'UPOV garantissent ce droit dans leur législation nationale conformément aux dispositions de la convention.

Les 44 États suivants sont membres de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales :

Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Danemark, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kenya, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Trinité-et-Tobago, Ukraine, Uruguay.

Pour plus d'enseignements concernant l'UPOV, on est prié de s'adresser au Secrétariat de l'UPOV, à l'adresse suivante:

Tél. : (+4122)3389155
Tlcp. : (+4122)7330336
Mél. : upov.mail@wipo.int
Site Web : www.upov.int

[Fin]